

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2022

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Pascal DEMARTHE, Maire, le 14 mars 2022 à 18 heures 00, Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLE, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Daniele DUPUY, Claude BOURET, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Francis HENIQUE.

Etaient excusés et avaient donné procuration : Eric BALEMENT à Lydie NOEL, Chantal MONFLIER à Monique BOULART, Pierre LEMARCHAND à Fabrice BEAUGER, Laurent PRUVOT à Danielle VASSEUR, Justine DUROT à Maryvonne DAUSSY, Béatrice PHILIPPE à Michelle DELAGE, Isabelle ARCIVAL à Angelo TONOLLI,

Etaient excusés : Patrice LEFEBVRE, Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Madame Christine CHEVALLIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022 sera communiqué aux élus avec la convocation de la prochaine séance du Conseil municipal.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour :

- une motion présentée par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » concernant la revalorisation des salaires des travailleurs sociaux et médico-sociaux,
- une question écrite présentée par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » intitulée : « Vers un assouplissement de l'arrêté interdisant la distribution de propagande électorale sur le marché ? ».

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de convoquer les commissions permanentes pour les points suivants (en fin du compte-rendu) :

- commission attractivité de la ville : le vœu présenté par le groupe « Abbeville Ensemble » intitulé « Dénomination de la halle de plein vent « halle Jean-Pierre PERNAUT » ».
- commission développement durable : la motion présentée par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » concernant la mise en place d'un plan en faveur des déplacements à vélo.

Les deux questions écrites ci-après, présentées par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! », pourront être évoquées à la prochaine séance du Conseil municipal :

- . Question n° 1 : « Quelles sont les réponses apportées par la ville d'Abbeville pour aider les habitants à faire face à l'explosion du prix des carburants ? ».
- . Question n° 2 : « Quel est le plan mis en place par la ville d'Abbeville pour sécuriser les traversées d'agglomération ? ».

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2022.013 ADHESION DE LA COMMUNE D'ALBERT A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (FDE 80) - AVIS

- SE DECLARE favorable à l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.014 OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU POLE COLLABORATIF - PROJET DE RENOVATION URBAINE SOLEIL LEVANT - BOULEAUX - PLATANES

- OCTROIE à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme un fonds de concours d'un montant de 157 359,22 € pour la construction du pôle collaboratif – Projet de Rénovation Urbaine (PRU) Soleil Levant – Bouleaux – Platanes sur la commune d'Abbeville,
- PREND ACTE du plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Nature des dépenses	Montant Dépenses (en € HT)	Origine des fonds perçus	Montant
Construction du pôle collaboratif et des abords du château d'eau (clôture, démolition, espaces verts)	1 538 000,00	ANRU	373 040,78
		Région Hauts de France	700 000,00
		Fonds de concours commune d'Abbeville (10,23 %)	157 359,22
		Part maître d'ouvrage (20% minimum)	307 600,00
TOTAL	1 538 000,00	TOTAL	1 538 00,00

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.015 ET 2022.016 CHOIX DES MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- DECIDE du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable et le service public d'assainissement collectif et des eaux pluviales de la commune d'Abbeville pour une durée de 8 ans (échéance au 31/12/2030).
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents de fin de contrats de délégation des services publics précités en cours.
- AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre la procédure de passation des contrats de délégation des services publics et à signer tout document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.017 CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE, L'AMEVA (SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME) ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME (CABS) - CONTRATS D'AFFERMAGE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- AUTORISE M. le Maire :
 - . à confier à l'AMEVA les deux contrats d'assistance à maître d'ouvrage, pour la passation de deux contrats d'affermage dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif, et à signer ces contrats et tous documents afférents à intervenir,
 - . à solliciter la CABS pour signer ces contrats en tant qu'organe compétent,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.018 LOCATION POUR UNE DUREE DE 4 ANS DE VEHICULES NEUFS DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ABBEVILLE

- APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la location de véhicules neufs destinés aux services municipaux de la ville pour une durée de quatre ans.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.019 AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 2021/02 RELATIF AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES DANS LES BATIMENTS DE LA VILLE

- APPROUVE l'avenant n° 3 au marché n° 2021/02 du 16 mars 2021 relatif aux travaux de remplacement de menuiseries extérieures par des menuiseries aluminium et métalliques dans plusieurs bâtiments de la ville d'Abbeville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.020 ASSOCIATION BEFFROI DU PATRIMOINE MONDIAL - ADHESION 2022

- ACCEPTE les termes de la convention régissant l'adhésion annuelle 2022 de la ville d'Abbeville à l'association Beffrois du Patrimoine Mondial.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.021 CONVENTION DE DEPOT D'OBJETS MOBILIERS AU SEIN DU DEPOT D'ART SACRE DU CARMEL - MAISON DU PATRIMOINE

- ACCEPTE les termes de la convention type de dépôt d'objets mobiliers à intervenir entre la ville d'Abbeville et le propriétaire des objets, fixée sans condition financière, portant sur une durée de dépôt de 5 ans, renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.022 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RECHERCHE DES FRESQUES DU CARMEL

Dans le cadre du devis de 8 472 € TTC du 22 octobre 2021 de Madame Marie-Paule BARRAT, restauratrice spécialisée de tableaux et décors,

- SOLLICITE une subvention pour effectuer des sondages en recherches de décors peints dans l'ancien carmel d'Abbeville auprès de la DRAC Hauts-de-France d'un montant de 3 177 €.
- SOLLICITE une subvention pour effectuer des sondages en recherches de décors peints dans l'ancien carmel d'Abbeville auprès du Département de la Somme, Conservation des antiquités et objets d'art d'un montant de 2 471 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.023 CESSION A LA SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE (SIP) DE LA PARCELLE XM307 - PARKING INTERIEUR DERRIERE L'OFFICE DE TOURISME

- ACCEPTE la cession de principe de la parcelle XM307, située parking intérieur de l'Office de Tourisme, le long de la construction par la SIP d'un bâtiment à l'angle des rues Chasserats et François De Poilly, avant réception de l'avis de France Domaine.
 - AUTORISE la SIP à engager les démarches permettant le bornage et les différentes demandes d'urbanisme.
 - DIT que les frais de bornage et de clôture seront à la charge exclusive de la SIP.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.024 CESSION A LC FRANCE SCI DE PARCELLES SITUEES AUX ABORDS DU MAGASIN MONOPRIX - PARCELLES XI 210 ET XI 38 POUR PARTIE ET PARCELLES DECLASSEES DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE - PLACE JACQUES BECQ ET RUE DU PONT A PLICOURT

- ACCEPTE la cession de 96m² avant bornage des parcelles XI 210 en totalité (escalier de secours) pour 21m², et parcelle XI 38 en partie pour 17m² avant bornage, et des parcelles déclassées du domaine public pour environ 48 et 10 m².
 - ACCEPTE de céder ces parcelles au prix de 80€/m² à la LC FRANCE SCI ou à toute autre société qui s'y substituerait, soit 6 320 € net vendeur.
 - DESIGNER un notaire pour rédiger l'acte de vente définitif.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.025 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES, EN LIMITE DES PARCELLES AL475 ET AL11, SITUEES RUE DES CORDELIERS POUR CESSION AU MAGASIN CARREFOUR MARKET

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder au déclassement du domaine public tel que délimité par le bornage effectué par le cabinet GTA Géomètre experts, avant cession au magasin Carrefour Market de la parcelle en domaine public propriété communale, sise 32 rue des Cordeliers, jouxtant les parcelles cadastrées AL475 et AL11.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.026 MARCHES COUVERT ET DE PLEIN VENT - ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE - ANNEE 2022

- FIXE les tarifs des droits de place et redevances applicables à compter de la date de notification de la délibération :

I – Droits de place

– Emplacements couverts (sous halle et auvents) :

Le mètre linéaire sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximal de 2,20 mètres :

Non abonnés : **3,12 € HT**

Abonnement mensuel, pour une séance hebdomadaire : **8,66 € HT**

– Emplacements découverts :

Le mètre linéaire sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 3,00 mètres :

Non abonnés : **2,57 € HT**

Abonnement mensuel, pour une séance hebdomadaire : **6,14 € HT**

II – Redevances pour raccordement électrique

Pour les commerçants n'ayant aucun abonnement électricité individuel sur le marché d'Abbeville :

Par section de 3 mètres de longueur de vitrines réfrigérées : **1,97 € HT**

Par meuble réfrigérant : **1,30 € HT**

Par appareil de cuisson, rôtissoire ou appareil à résistance jusqu'à 3 mètres de longueurs :

5,18 € HT

Pour toute autre installation consommatrice d'électricité (balance, moteur, éclairage, etc...) : **1,97 € HT**

III – Redevance d'animation

Par commerçant abonné ou non et par séance : 1,94 € HT

IV – Règlement par chèque

Les abonnés ayant plus d'un an d'ancienneté auront la possibilité de régler par chèque au-delà d'un montant de 145,07 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.027 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE 2022-2025

- ACCEPTE le contrat d'assurance statutaire pour une durée de 4 ans (date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025) avec le Centre de Gestion de la Somme et la compagnie CNP avec l'intermédiaire de SOFAXIS, et à signer tout document afférent à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.028 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE AVEC AGRES DU CENTRE ROBERT VIARRE

- APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux de la salle de gymnastique aux agrès, située au Centre Robert Viarre, et du matériel pédagogique nécessaire.

- APPROUVE la convention entre la ville d'Abbeville et l'association Abbeville Gym et les services d'Education Nationale fixant les conditions d'utilisation de la salle et du matériel pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.029 EXERCICE 2021 - COMPTES DE GESTION

ARRETE, comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	593 169.62		884 953.52	1 478 123.14
Fonctionnement	2 757 274.54		1 772 889.75	4 530 164.29
Résultat Global	3 350 444.16		2 657 843.27	6 008 287.43
SERVICE DE L'EAU				
Investissement	19 653.35		-63 973.22	-44 319.87
Fonctionnement	263 051.10		143 717.39	406 768.49
Résultat Global	282 704.45		79 744.17	362 448.62
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT				
Investissement	-407 751.62		-9 851.77	-417 603.39
Fonctionnement	1 374 825.27	356 705.75	132 016.45	1 150 135.97
Résultat Global	967 073.65	356 705.75	122 164.68	732 532.58
PARC DES DEUX VALLEES				
Investissement	-577 113.11		-0.17	-577 113.28
Fonctionnement				
Résultat Global	-577 113.11		-0.17	-577 113.28
CINEMA LE REX				
Investissement	86 904.23		13 715.49	100 619.72
Fonctionnement	29 263.24		29 151.37	58 414.61
Résultat Global	116 167.47		42 866.86	159 034.33
MARCHE COUVERT				
Investissement	49 904.58		-4 805.93	45 098.65
Fonctionnement	-758.63		4 113.84	3 355.21
Résultat Global	49 145.95		-692.09	48 453.86
LES SCENES D'ABBEVILLE				
Investissement	22 236.35		3 096.50	25 332.85
Fonctionnement	124 291.12		134 693.44	258 984.56
Résultat Global	146 527.47		137 789.94	284 317.41
CONSOLIDATION DES RESULTATS				
Résultat Global	4 334 950.04	356 705.75	3 039 716.66	7 017 960.95

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire est tenu de ne pas participer au vote et de se retirer de la séance ; dans ce cadre, le Conseil municipal a élu Mme Michelle DELAGE, Adjointe au Maire, en qualité de présidente de séance pour tous les points concernant le vote des comptes administratifs.

2022.030 EXERCICE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

ADOpte le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	25 963 468.44	27 736 358.19	1 772 889.75
Solde de fonctionnement reporté		2 757 274.54	2 757 274.54
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	25 963 468.44	30 493 632.73	4 530 164.29
Section d'Investissement	2 939 251.30	3 824 204.82	884 953.52
Solde d'investissement reporté	0.00	593 169.62	593 169.62
SOLDE D'INVESTISSEMENT	2 939 251.30	4 417 374.44	1 478 123.14
Résultats de clôture 2021	28 902 719.74	34 911 007.17	6 008 287.43
Restes à réaliser (investissement) 2021	1 883 705.63	1 157 188.43	-726 517.20
Résultat de clôture avec R.A.R.	30 786 425.37	36 068 195.60	5 281 770.23

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

Le Maire, Pascal DEMARTHE, sorti de la séance ne prend pas part au vote.

2022.031 EXERCICE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

ADOpte le compte administratif du budget annexe du Service de l'eau de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	438 484.80	582 202.19	143 717.39
Solde de fonctionnement reporté		263 051.10	263 051.10
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	438 484.80	845 253.29	406 768.49
Section d'Investissement	729 561.56	665 588.34	-63 973.22
Solde d'investissement reporté		19 653.35	19 653.35
SOLDE D'INVESTISSEMENT	729 561.56	685 241.69	-44 319.87
Résultats de clôture 2021	1 168 046.36	1 530 494.98	362 448.62
Restes à réaliser (investissement) 2021	249 579.06		-249 579.06
Résultat de clôture avec R.A.R.	1 417 625.42	1 530 494.98	112 869.56

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

Le Maire, Pascal DEMARTHE, sorti de la séance ne prend pas part au vote.

2022.032 EXERCICE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

ADOpte le compte administratif du budget annexe du Service de l'assainissement de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	1 002 870.29	1 134 886.74	132 016.45
Solde de fonctionnement reporté		1 018 119.52	1 018 119.52
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 002 870.29	2 153 006.26	1 150 135.97
Section d'Investissement	1 312 290.25	1 302 438.48	-9 851.77
Solde d'investissement reporté	407 751.62		-407 751.62
SOLDE D'INVESTISSEMENT	1 720 041.87	1 302 438.48	-417 603.39
Résultats de clôture 2021	2 722 912.16	3 455 444.74	732 532.58
Restes à réaliser (investissement) 2021	351 413.60	253 198.00	-98 215.60
Résultat de clôture avec R.A.R.	3 074 325.76	3 708 642.74	634 316.98

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.
4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD
Le Maire, Pascal DEMARTHE, sorti de la séance ne prend pas part au vote.

2022.033 EXERCICE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LES DEUX VALLEES

ADOpte le compte administratif du budget annexe du parc d'activités des deux vallées de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	0.17 €	0.17 €	0.00 €
Solde de fonctionnement reporté		0.00 €	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0.17 €	0.17 €	0.00 €
Section d'investissement	0.17 €	0.00 €	-0.17 €
Solde d'investissement reporté	577 113.11 €		-577 113.11 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	577 113.28 €	0.00 €	-577 113.28 €
RESULTAT DE CLOTURE	577 113.45 €	0.17 €	-577 113.28 €

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.
4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD
Le Maire, Pascal DEMARTHE, sorti de la séance ne prend pas part au vote.

2022.034 EXERCICE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE CINEMA LE REX

ADOpte le compte administratif du budget annexe du cinéma Le Rex de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	244 884.57	274 035.94	29 151.37
Solde de fonctionnement reporté		29 263.24	29 263.24
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	244 884.57	303 299.18	58 414.61
Section d'investissement	51 969.42	65 684.91	13 715.49
Solde d'investissement reporté		86 904.23	86 904.23
SOLDE D'INVESTISSEMENT	51 969.42	152 589.14	100 619.72
Résultats de clôture 2021	296 853.99	455 888.32	159 034.33
Restes à réaliser (investissement) 2021	38 178.40		-38 178.40
Résultat de clôture avec R.A.R.	335 032.39	455 888.32	120 855.93

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.
4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD
Le Maire, Pascal DEMARTHE, sorti de la séance ne prend pas part au vote.

2022.035 EXERCICE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE MARCHÉ COUVERT

ADOpte le compte administratif du budget annexe du marché couvert de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	107 962.09 €	112 075.93 €	4 113.84 €
Solde de fonctionnement reporté	758.63 €		-758.63 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	108 720.72 €	112 075.93 €	3 355.21 €
Section d'investissement	86 430.93 €	81 625.00 €	-4 805.93 €
Solde d'investissement reporté		49 904.58 €	49 904.58 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	86 430.93 €	131 529.58 €	45 098.65 €
Résultats de clôture 2021	195 151.65 €	243 605.51 €	48 453.86 €
Restes à réaliser (investissement) 2021			0.00 €
Résultat de clôture avec R.A.R.	195 151.65 €	243 605.51 €	48 453.86 €

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.
4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD
Le Maire, Pascal DEMARTHE, sorti de la séance ne prend pas part au vote.

2022.036 EXERCICE 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE LES SCENES D'ABBEVILLE

ADOpte le compte administratif du budget annexe des scènes d'Abbeville de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	1 066 510.09	1 201 203.53	134 693.44
Solde de fonctionnement reporté		124 291.12	124 291.12
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 066 510.09	1 325 494.65	258 984.56
Section d'Investissement	26 399.17	29 495.67	3 096.50
Solde d'investissement reporté		22 236.35	22 236.35
SOLDE D'INVESTISSEMENT	26 399.17	51 732.02	25 332.85
Résultats de clôture 2021	1 092 909.26	1 377 226.67	284 317.41
Restes à réaliser (investissement) 2021	20 325.50		-20 325.50
Résultat de clôture avec R.A.R.	1 113 234.76	1 377 226.67	263 991.91

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

Le Maire, Pascal DEMARTHE, sorti de la séance ne prend pas part au vote.

2022.037 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT

- DECIDE d'affecter du compte 002 "excédent d'exploitation" vers le compte 1068 "réserves" la somme de 293 898,93€, afin de couvrir le besoin de financement récapitulé dans le tableau ci-annexé.

- DECIDE l'inscription du solde de 112 869,56 € en report de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
Résultat de fonctionnement N-1	
a. Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 143 717.39
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés	
D 002 au compte administratif N-1 (si déficit)	
R 002 au compte administratif N-1 (si excédent)	+ 263 051.10
Résultat à affecter : d. = a. + c.	+ 406 768.49
(si d est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
e. Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	-44 319.87
D 001 (si négatif)	
R 001 (si positif)	- 44 319.87
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 249 579.06
Besoin de financement = e + f	-293 898.93
AFFECTATION = d	406 768.49
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant b)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	293 898.93
3) Report en exploitation R 002	112 869.56
DEFICIT REPORTE D 002	

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.038 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT

- DECIDE d'affecter du compte 002 "excédent d'exploitation" vers le compte 1068 "réserves" la somme de 515 818,99€, afin de couvrir le besoin de financement récapitulé dans le tableau ci-annexé.

- DECIDE l'inscription du solde de 634 316,98 € en report de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
Résultat de fonctionnement N-1	
a. Résultat de l'exercice	+ 132 016.45
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés	
D 002 au compte administratif N-1 (si déficit)	
R 002 au compte administratif N-1 (si excédent)	+ 1 018 119.52
Résultat à affecter : d. = a. + c.	+ 1 150 135.97
(si d est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
e. Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	-417 603.39
D 001 (si négatif)	
R 001 (si positif)	- 417 603.39
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 98 215.60
Besoin de financement = e + f	-515 818.99
AFFECTATION = d	1 150 135.97
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant b)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	515 818.99
3) Report en exploitation R 002	634 316.98
DEFICIT REPORTE D 002	

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.039 FISCALITE 2022 - VOTE DES TAUX

- APPROUVE le tableau ci-après qui fixe les taux d'imposition 2022 des deux taxes :

	TAUX 2021	TAUX 2022
FONCIER BATI	59,86 %	59,86 %
FONCIER NON BATI	53,68 %	53,68 %

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.040 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif de la commune, pour l'exercice 2022 retracée dans le tableau ci-après :

BALANCE GENERALE BUDGET PRIMITIF 2022

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 342 576.99	31 342 576.99	0.00
Mouvements réels	31 319 576.99	28 571 576.99	2 748 000.00
Mouvements d'ordre	23 000.00	2 771 000.00	-2 748 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 059 921.63	10 059 921.63	0.00
Mouvements réels	7 288 921.63	10 036 921.63	-2 748 000.00
Mouvements d'ordre	2 771 000.00	23 000.00	2 748 000.00
TOTAL GENERAL	41 402 498.62	41 402 498.62	0.00

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 4.

3 voix contre : Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.041 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE CINEMA LE REX

- APPROUVE la prise en charge du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe "Cinéma Le Rex" d'un montant de 153 000 €, compte tenu du fait que les entrées ne suffisent pas à équilibrer le service.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.042 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE MARCHE COUVERT

- APPROUVE la prise en charge du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe "Marché couvert" d'un montant de 29 000 €, compte tenu du fait que la redevance versée ne suffit pas à équilibrer le service.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.043 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE LES SCENES D'ABBEVILLE

- APPROUVE la prise en charge du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe "Les Scènes d'Abbeville" d'un montant de 1 080 000 €, compte tenu du fait que les recettes propres (entrées, subventions) ne suffisent pas à équilibrer le budget.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.044 EXERCICE 2022 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS ABBEVILLOISES

- APPROUVE les montants des subventions annuelles et exceptionnelles 2022 attribuées aux autres associations listées dans le budget primitif ville 2022.

- SE PRONONCE sur l'attribution des subventions annuelles et exceptionnelles 2022 aux associations suivantes :

EAL HANDBALL

Subvention annuelle	70 000,00 €
---------------------	-------------

VELO CLUB PONTIEU VIMEU

Subvention annuelle	1 500,00 €
---------------------	------------

Subvention exceptionnelle – Maillots	250,00 €
--------------------------------------	----------

Subvention exceptionnelle – Course rocade	600,00 €
---	----------

CLUB MAX

Subvention annuelle	150,00 €
---------------------	----------

CLUB D'EDUCATION CANINE

Subvention annuelle	460,00 €
---------------------	----------

LES HOMOGENES

Subvention annuelle	200,00 €
---------------------	----------

COMITE DES FETES DU QUARTIER SAINT GILLES

Subvention annuelle	1 200,00 €
---------------------	------------

PECHEURS A LA LIGNE DU PONTIEU – PLP

Subvention annuelle	3 000,00 €
---------------------	------------

SCA NATATION – SECTION TRIATHLON

Subvention exceptionnelle – Run and Bike	500,00 €
--	----------

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Lydie NOEL, membre de l'EAL Handball ne prend pas part au vote

Hervé DENIS, membre du Vélo club Ponthieu Vimeu, ne prend pas part au vote

Pascal DEMARTHE et Florence PETIT, membres du club Max, ne prennent pas part au vote

Patrick DAIRAIN, membre du club d'Education Canine, ne prend pas part au vote

Maryvonne DAUSSY, membre de l'association Les Homogènes, ne prend pas part au vote

Rose-Noëlle RHUIN, membre du comité des fêtes du quartier Saint-Gilles, ne prend pas part au vote

Michel BLONDIN, membre de l'association des Pêcheurs à la Ligne du Ponthieu, ne prend pas part au vote

Justine DUROT, membre de l'association Les Pitchouns Abbevillois, ne prend pas part au vote

Francis HENIQUE, membre du SCA Natation, du SCA Natation section Triathlon, Abbeville Solidaire et EAL Hand Ball, ne prend pas part au vote

Aurélien DOVERGNE, membre de l'association Secours Populaire, ne prend pas part au vote

2022.045 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif du Service de l'Eau, pour l'exercice 2022, retracée dans le tableau ci-après :

**BALANCE GENERALE
BUDGET PRIMITIF 2022**

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION D'EXPLOITATION	645 769.56	645 769.56	0.00
Mouvements réels	617 769.56	347 169.56	270 600.00
Mouvements d'ordre	28 000.00	298 600.00	-270 600.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 492 498.93	1 492 498.93	0.00
Mouvements réels	1 033 898.93	1 304 498.93	-270 600.00
Mouvements d'ordre	458 600.00	188 000.00	270 600.00
TOTAL GENERAL	2 138 268.49	2 138 268.49	0.00

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.046 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif du Service de l'Assainissement, pour l'exercice 2022, retracée dans le tableau ci-après :

**BALANCE GENERALE
BUDGET PRIMITIF 2022**

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION D'EXPLOITATION	1 741 564.55	1 741 564.55	0.00
Mouvements réels	1 241 564.55	275 059.55	966 505.00
Mouvements d'ordre	500 000.00	1 466 505.00	-966 505.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 326 614.48	3 326 614.48	0.00
Mouvements réels	1 630 109.48	2 596 614.48	-966 505.00
Mouvements d'ordre	1 696 505.00	730 000.00	966 505.00
TOTAL GENERAL	5 068 179.03	5 068 179.03	0.00

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.047 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif du Parc d'Activités "Les Deux Vallées", pour l'exercice 2022 retracée dans le tableau ci-après :

**BALANCE GENERALE
BUDGET PRIMITIF 2022**

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	577 113.28	577 113.28	0.00
Mouvements réels	577 113.28	0.00	577 113.28
Mouvements d'ordre	0.00	577 113.28	-577 113.28
SECTION D'INVESTISSEMENT	577 113.28	577 113.28	0.00
Mouvements réels	0.00	577 113.28	-577 113.28
Mouvements d'ordre	577 113.28	0.00	577 113.28
TOTAL GENERAL	1 154 226.56	1 154 226.56	0.00

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.
4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.048 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE REX

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif du Cinéma Le Rex, pour l'exercice 2022 retracée dans le tableau ci-après :

**BALANCE GENERALE
BUDGET PRIMITIF 2022**

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION D'EXPLOITATION	317 530.88	317 530.88	0.00
Mouvements réels	285 530.88	252 230.88	33 300.00
Mouvements d'ordre	32 000.00	65 300.00	-33 300.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	370 219.72	370 219.72	0.00
Mouvements réels	304 919.72	338 219.72	-33 300.00
Mouvements d'ordre	65 300.00	32 000.00	33 300.00
TOTAL GENERAL	687 750.60	687 750.60	0.00

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.
4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.049 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE MARCHÉ COUVERT

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif du Marché Couvert, pour l'exercice 2022, retracée dans le tableau ci-après :

**BALANCE GENERALE
BUDGET PRIMITIF 2022**

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION D'EXPLOITATION	114 231.21	114 231.21	0.00
Mouvements réels	65 231.21	32 231.21	33 000.00
Mouvements d'ordre	49 000.00	82 000.00	-33 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	147 098.65	147 098.65	0.00
Mouvements réels	55 098.65	88 098.65	-33 000.00
Mouvements d'ordre	92 000.00	59 000.00	33 000.00
TOTAL GENERAL	261 329.86	261 329.86	0.00

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.
4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.050 BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE LES SCENES D'ABBEVILLE

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif des Scènes d'Abbeville, pour l'exercice 2022, retracée dans le tableau ci-après :

**BALANCE GENERALE
BUDGET PRIMITIF 2022**

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION D'EXPLOITATION	1 529 234.56	1 529 234.56	0.00
Mouvements réels	1 516 234.56	1 471 234.56	45 000.00
Mouvements d'ordre	13 000.00	58 000.00	-45 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	83 332.85	83 332.85	0.00
Mouvements réels	25 332.85	70 332.85	-45 000.00
Mouvements d'ordre	58 000.00	13 000.00	45 000.00
TOTAL GENERAL	1 612 567.41	1 612 567.41	0.00

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 4.

4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

2022.051 ETALEMENT DES INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE LIE A LA RENEGOCIATION DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

- ACCEPTE l'étalement des indemnités de remboursement anticipé capitalisées sur la durée résiduelle des emprunts ;

- DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au compte 6862 "Dotations aux amortissements des charges financières à répartir" en dépense de fonctionnement et au compte 4817 "Pénalités de renégociation de la dette" en recette d'investissement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022.052 EXERCICE 2021 - RAPPORT SUR LA POLITIQUE FONCIERE

PREND CONNAISSANCE des états relatifs aux cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2021.

Le conseil prend acte

2022.055 MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE ""ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT !"" ET LE CONSEIL MUNICIPAL D'ABBEVILLE CONCERNANT LA REVALORISATION DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

M. Tonolli donne lecture de la motion. Avant de procéder au vote, M. le Maire au nom du groupe « Fiers d'être Abbevillois », présente un amendement accepté à l'unanimité des membres de l'assemblée :

« Le Premier Ministre Jean Castex a annoncé le 18 février dernier, dans le cadre du « Ségur des travailleurs sociaux », la revalorisation des salaires pour les métiers du social et du médico-social. Cette revalorisation salariale d'un montant de 183€ nets par mois sera mise en application dès le mois d'avril pour l'ensemble des travailleurs sociaux (psychologues, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, techniciens d'intervention sociale ...) du secteur privé non lucratif.

Cette revalorisation, financée conjointement par l'État et les départements, vise à répondre au manque d'attractivité de ces métiers qui peinent à recruter, notamment en raison de niveaux de revenus très faibles. Le gouvernement assure ainsi avoir « *entendu les attentes fortes et le sentiment de perte de sens et d'invisibilité alors que ces professionnels sont un maillon essentiel* ».

Néanmoins, cette revalorisation salariale ne s'applique qu'aux travailleurs sociaux du secteur privé non lucratif. Alors qu'ils exercent un travail similaire, les travailleurs sociaux employés par les collectivités territoriales ne sont pas concernés par cette augmentation de 183€ nets par mois.

Considérant que la revalorisation accordée aux salariés du secteur privé non lucratif est une occasion de reconnaître l'aspect essentiel du travail réalisé par les professionnels du social et du médico-social, les collectivités territoriales proposent d'accorder la même revalorisation de 183€ nets par mois à leurs travailleurs sociaux ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE ABBEVILLE ENSEMBLE : DENOMINATION DE LA HALLE DE PLEIN VENT

""HALLE JEAN-PIERRE PERNAUT""

Malgré un contexte préoccupant lié au conflit Russo Ukrainien, les français et les françaises ont été particulièrement affectés en apprenant le décès de Jean Pierre PERNAUT, l'enfant du pays.

Jean Pierre PERNAUT, de par son métier de journaliste, a eu à cœur de promouvoir la richesse des territoires de par les hommes et les femmes, de par le patrimoine, de par la gastronomie, de par les métiers de l'artisanat qui les composent. En cela, Jean Pierre PERNAUT a œuvré à défendre viscéralement les territoires et plus particulièrement son département et sa ville natale.

Au-delà de nos différences, Jean Pierre PERNAUT savait nous réunir. Créer du lien social était pour lui fondamental. Les opérations « SOS villages » et « le plus beau marché de France » allaient en ce sens.

Aujourd'hui, sa notoriété doit pouvoir être inscrit dans le marbre de notre cité.

Notre groupe propose au Conseil Municipal de dénommer la halle du marché de plein vent « Halle Jean Pierre PERNAUT » symbolisant ainsi un lieu de vie, de dynamisme, de vitalité de notre territoire.

Le conseil décide de convoquer la commission permanente « attractivité de la ville » qui décidera de l'inscription éventuelle de ce point à un prochain Conseil municipal.

MOTION DES ELUS DU GROUPE ""ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT !"" CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PLAN EN FAVEUR DES DEPLACEMENTS A VELO

La pratique du vélo, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail, comporte de nombreux avantages. Tout d'abord dans la lutte contre le changement climatique car la voiture particulière représente à elle seule 16 % des émissions de gaz à effets de serre en France. La pratique du vélo a aussi des effets bénéfiques sur la santé. Son développement permet également une amélioration du cadre de vie car en réduisant le nombre de véhicules, on limite la congestion automobile, la pollution sonore ou encore le manque de places de stationnement.

Enfin, dans un contexte de forte inflation des prix des carburants, la pratique du vélo est un moyen efficace de préserver son pouvoir d'achat. Parmi les réponses qui peuvent être apportées par la collectivité aux habitants pour faire face à cette hausse brutale, le développement de la pratique du vélo doit être considéré.

Abbeville fait aujourd'hui figure de mauvais élève. Alors qu'un tiers des déplacements domicile-travail dans la région Hauts-de-France sont inférieurs à 5km, ils sont à 73% effectués en voiture individuelle. Ces chiffres, donnés en 2021 par l'INSEE, sont encore plus mauvais à Abbeville que dans le reste de la région (68% en moyenne). Le vélo ne représente que 3% de ces déplacements domicile-travail de courte distance à Abbeville, contre presque 5% à échelle régionale.

Ces chiffres très modestes peuvent s'expliquer simplement : le réseau d'itinéraires cyclables ne permet pas d'aller partout de façon directe et rapide, et les cyclistes se sentent en danger quand ils circulent. Ce sont les enseignements du Baromètre des Villes Cyclables, réalisé par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette en 2021. 176 cyclistes abbeillois ont répondu à cette enquête à laquelle Abbeville obtient la pire note possible : G. Une note en baisse depuis la précédente enquête de 2019.

Dans cette enquête très fournie, de nombreux constats sont dressés : la dangerosité des traversées de carrefours ou de ronds-points, le manque de sécurité sur les grands axes, des itinéraires existants mal entretenus ou inconfortables, l'inexistence d'itinéraires alternatifs lors des travaux, l'absence de contre-sens cyclables, le manque de panneaux directionnels, l'impossibilité de louer un vélo, ou encore la difficulté de trouver un stationnement adapté et sécurisé.

Certains axes sont même identifiés par les usagers comme points à améliorer en priorité. Beaucoup concernent le centre-ville, en premier lieu la croix commerçante. Les autres points sont bien souvent les axes les plus fréquentés : le boulevard de la République, la route d'Amiens, le boulevard Vauban, la chaussée Marcadé et les giratoires du Général de Gaulle et de la Sucrerie.

Les répondants pointent également l'action de la Ville avec sévérité. Ils considèrent que la Mairie n'est pas à l'écoute des besoins des usagers du vélo, déplorent l'absence de communication en faveur du vélo et décrivent des efforts inexistantes.

Tirant les enseignements de cette enquête, le Conseil Municipal décide d'agir d'urgence pour faciliter et développer la pratique du vélo à Abbeville. Il s'engage à mettre en place un véritable « plan vélo » au sein duquel sera défini un programme pluriannuel d'investissement pour les infrastructures cyclables.

Le conseil décide de convoquer la commission permanente « développement durable » qui décidera de l'inscription éventuelle de ce point à un prochain Conseil municipal.

QUESTION ECRITE POSEE PAR LE GROUPE "ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT !" : VERS UN ASSOUPPLISSEMENT DE L'ARRETE INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE PROPAGANDE ELECTORALE SUR LE MARCHÉ?

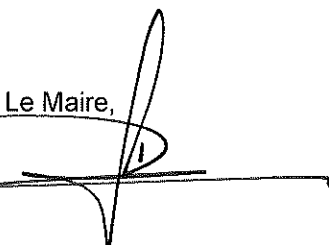
Un arrêté municipal datant du 30 octobre 2012 interdit dans l'enceinte du marché, y compris extérieur « de tenir toute activité consistant à la diffusion de produits, messages ou comportements visant au prosélytisme ou présentant un risque de troubles à l'ordre public ou d'atteinte à la bonne moralité eu égard aux caractéristiques de l'opinion locale ».

L'interprétation de cet article permet l'interdiction de la distribution de propagande électorale. Considérant que la liberté d'expression et d'information est indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie, particulièrement lors des périodes électorales, le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » demande au Maire d'Abbeville s'il envisage d'assouplir cet arrêté afin de permettre la distribution de propagande électorale durant les mois qui précèdent les élections.

-> Monsieur le Maire ne souhaite pas donner suite à la demande du groupe Abbeville Demain, Abbeville Debout ! ».

La séance est levée à 22H00.

Le Maire,



Pascal DEMARTHE

